

## LE FONDATEUR DE POINTS-CŒUR SANCTIONNÉ

### COMMUNIQUÉ DE L'APPEL DE LOURDES 2013

Nous venons d'apprendre que le fondateur de Points-Cœur, le père Thierry de Roucy, relevant depuis 2008 du diocèse de Fréjus-Toulon et de son évêque, Mgr Rey, vient de faire l'objet d'une *suspense a divinis*.

L'objectif de Points-Cœur est de faire vivre de jeunes volontaires laïcs à travers le monde, dans de petits foyers au milieu des quartiers les plus pauvres. L'œuvre s'appuie sur des prêtres (les molokais), une communauté féminine (les Servantes de la Présence de Dieu), des laïcs consacrés (les permanents) et des laïcs non consacrés réunis dans la Fraternité Saint-Maximilien-Kolbe. Depuis les dernières années, sans que l'on comprenne le lien avec le but original (le « charisme » dans le langage ecclésiastique), l'œuvre déploie également sa présence auprès des artistes. Dans ce cadre, elle procède notamment à la vente aux enchères d'oeuvres d'art à New York.

Les volontaires, indépendamment du pays d'où ils viennent et de leur condition sociale, doivent couvrir par eux-mêmes leurs frais – et au-delà – par leur apport personnel et par le biais de parrainages. Bien que, par principe, Points-Cœur se refuse à accorder quelque aide humanitaire que ce soit aux personnes auprès desquelles elle est présente, la collecte de dons occupe, en effet, une place importante dans les activités de l'œuvre.

La précarité des conditions de vie des volontaires contraste singulièrement avec les résidences et le train de vie fastueux du fondateur, qui n'a jamais été vivre lui-même dans une favela, un barrio ou un bidonville.

La sanction prise à l'égard du père de Roucy entre dans une série de mesures successives prises par l'Eglise et montrant que celle-ci est consciente de graves dérives de Points-Cœur sans arriver à y porter remède.

2005 – Première enquête canonique concernant Points-Cœur.

2011 – Le tribunal ecclésiastique de Lyon reconnaît le père de Roucy coupable d'abus de pouvoir ecclésiastique (ce que l'on peut assimiler, en langage civil, à un abus de faiblesse) et d'abus sexuel.

2012 – Mgr Rey invite les membres de Points-Cœur à se « ressaisir de leur charisme ».

2013 – Mgr Rey ouvre une nouvelle enquête sur Points-Cœur.

2014 – L'enquêteur rend des conclusions sévères :

- enfermement de l'œuvre sur elle-même,

- problèmes posés par la doctrine concernant l'exercice de l'autorité et la conception de la paternité,

- absence de fondements doctrinaux et ecclésiastiques,
- méfiance à l'égard de l'Eglise et de ses pasteurs,
- lacunes dans la formation.

En conséquence, Mgr Rey nomme un assistant ecclésiastique et un commissaire auprès de Points-Cœur.

2015 – Le tribunal ecclésiastique de Montpellier confirme la sentence de 2011.

2016 – Constatant que les recommandations de l'enquêteur ont été largement ignorées et que la mission de l'assistant ecclésiastique et du commissaire nommés en 2014 a pratiquement échoué à redonner des bases saines à Points-Cœur, Mgr Rey est conduit à nommer un nouveau commissaire.

Il suspend le père de Roucy *a divinis* (interdiction de délivrer les sacrements, de célébrer la messe, de prêcher, d'enseigner, d'assurer une direction spirituelle, d'entretenir tout contact avec des membres de Points-Cœur).

En dépit de tout cela, Points-Cœur poursuit la promotion de l'oeuvre à travers le monde et continue à recruter des volontaires et à les préparer pour un départ à la prochaine rentrée

L'Eglise va-t-elle en rester là ? Quelle alternative lui reste-t-il après avoir tout tenté ?

Yves Hamant, Xavier Léger, Aymeri Suarez-Pazos

Collectif *Appel de Lourdes 2013*

LourdesMMXIII@gmail.com

*Le collectif « Appel de Lourdes 2013 » réunit des victimes et parents de victimes de graves abus commis dans un certain nombre de communautés catholiques à l'égard de leurs membres. Il s'agit de manipulations, emprise, abus de faiblesse, abus sexuels, expulsions brutales sans explications ; les dégâts sont considérables : personnes n'arrivant pas à se réintégrer ensuite dans la société, à avoir simplement confiance en leur prochain, à préserver une vie spirituelle ; dépressions ; suicides ; familles entières détruites ou profondément affectées.*

*Ce collectif s'est formé spontanément pour adresser aux évêques de France à l'occasion de leur assemblée à Lourdes en novembre 2013 un appel à sortir du silence. Les évêques ont répondu par une lettre de leur président, Mgr Pontier.*

*Il a pour but de continuer à sensibiliser la hiérarchie et l'ensemble des baptisés à ces questions afin que l'Eglise assume totalement ses responsabilités et s'attaque aux racines du mal.*

*Sa devise : « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. » (Galates, 5,1)*